

La qualité microbiologique de l'eau de votre puits, c'est votre responsabilité!

Les obligations du propriétaire

Si vous avez un puits de surface ou un puits artésien et que l'eau est destinée à la consommation humaine, elle doit respecter les normes en vigueur. En vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable de l'article 3, le propriétaire doit fournir une eau potable à sa famille et à ses visiteurs⁽¹⁾.

Même si votre eau est claire et transparente, cette dernière peut cacher des pathogènes comme *Escherichia coli*, des entérocoques, des coliformes totaux et autres qui ont des effets indésirables sur la santé.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) recommande de faire une analyse deux fois par an, au début du printemps (i.e. après la fonte des neiges) et à l'automne, par un laboratoire accrédité⁽²⁾ (voir Tableau 1).



Source : Agro Enviro Lab

Bactéries à tester	Normes (UFC*/100 ml)
Coliformes totaux	10
Bactéries atypiques	200
<i>Escherichia coli</i>	0
Entérocoques	0

Tableau 1 : Les analyses microbiologiques recommandées ainsi que les normes associées⁽¹⁾.
* UFC : Unité Formant une Colonie

Les **coliformes totaux** annoncent une contamination de l'eau potable tandis que les **bactéries atypiques** agissent comme un voile lorsqu'en grande concentration et peuvent fausser les résultats⁽³⁾.

***Escherichia coli* et les entérocoques** sont des bactéries d'origine fécale. En présence de ces bactéries, l'eau est déclarée non potable et il faut prendre des mesures pour corriger la situation puisque celles-ci entraînent des maladies dont la plus courante est la gastroentérite⁽³⁾.

Que faire si les analyses d'eau révèlent la présence de ces bactéries?

La première mesure à prendre lorsqu'il y a présence d'*Escherichia coli* ou d'entérocoques est de faire bouillir votre eau à gros bouillons pendant une minute⁽⁴⁾.

Par la suite, il faut effectuer un traitement choc du puits (désinfection) et, si possible, trouver la source de la contamination. Est-ce dû à un problème d'aménagement du puits, une installation septique défaillante ou de la pollution fécale due à l'épandage de fumiers ou de lisier? Lorsque la source de contamination est trouvée et que les travaux de corrections sont effectués, il faut désinfecter votre puits selon la recommandation du MDDELCC⁽²⁾. Il est également conseillé de faire une désinfection en présence de coliformes totaux et de bactéries atypiques lorsque les normes sont dépassées.



Source : Agro Enviro Lab

Il est à noter que comme son nom l'indique, un puits de surface est plus susceptible à la contamination puisque l'eau provient de la surface.

Ainsi pour votre santé, faites analyser votre eau selon les recommandations du MDDELCC chez Agro Enviro Lab, un laboratoire accrédité. Nous pouvons vous aider!

Références :

- http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2R40.htm Consulté le 18 mai 2016.
- <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm> Consulté le 18 mai 2016.
- http://www.agencessbsl.gouv.qc.ca/Telechargements/Sante_publicque_et_services/Sante_environnementale/colitotaux.pdf Consulté le 18 mai 2016.
- http://www.agencessbsl.gouv.qc.ca/Telechargements/Sante_publicque_et_services/Sante_environnementale/colifecaux.pdf Consulté le 19 mai 2016.

Questions, commentaires?

Contactez-nous sur Facebook ou par téléphone au 418 856-1079